

Comité Anti-Amiante Jussieu

Université Paris 7, case 7023
75205 Paris cedex 13
tel: 01 44 27 83 28 fax: 01 44 27 83 29

Andeva

Association Nationale de Défense des Victimes de
l'Amiante
Tél. 01 41 93 73 87 Fax 01 43 74 48 12

Communiqué de presse du 8 décembre 2010

AMIANTE au CANADA :

le gouvernement du Québec prépare un cadeau de Noël de 58 millions de dollars pour sauver l'industrie minière de l'amiante !

L'ANDEVA et le Comité Anti-Amiante Jussieu manifesteront demain devant le siège de la Délégation Générale du Québec à Paris, pour protester contre le financement public au Québec destiné à sauver (sic) l'industrie des mines d'amiante au Québec.

Le Canada a été longtemps le premier producteur mondial d'amiante; aujourd'hui le Canada n'utilise plus l'amiante, mais il reste le premier exportateur : les pays principalement visés sont les pays d'Asie (Inde, Indonésie, Chine, etc), précisément là où l'on peut être sûr qu'aucune précaution raisonnable n'est prise. Les Canadiens cherchent néanmoins encore et toujours à promouvoir la fable de l'«utilisation sécuritaire», quand ils ne prétendent pas carrément que «leur amiante» - l'amiante chrysotile qui représente plus de 95 pour cent de l'amiante mondialement - serait moins dangereux voire inoffensif. L'amiante canadien a pourtant déjà causé des dizaines, voire des centaines, de milliers de victimes.

L'industrie de l'amiante, jadis florissante est en déclin. Il n'y a plus qu'une seule mine en activité : la mine Jeffrey, située dans la province de Québec. La mine Jeffrey est un immense cratère d'où sont sortis des millions de tonnes d'amiante vendues et répandues à travers la planète; c'est aussi aujourd'hui un gouffre financier. La mine d'amiante est sous la protection de la loi contre les faillites canadienne depuis plusieurs années : plus de cent millions de dollars d'argent privé mais aussi de subventions des gouvernements du Canada et du Québec ont été engloutis depuis les années 90 pour rénover et maintenir sous perfusion cette industrie meurtrière.

Le patron de la mine Jeffrey, M. Bernard Coulombe, cherche à finaliser une curieuse manoeuvre financière : il vendrait la mine à un consortium

d'investisseurs (dont la composition est maintenue secrète) pour un montant annoncé de 15 millions de dollars; ceci à condition que le gouvernement du Québec accorde une garanti de prêt de 58 millions de dollars.

De nombreuses voix se sont élevées au Canada pour dénoncer cet attentat contre la santé publique et son cynisme. L'association canadienne des médecins, la société canadienne du cancer, l'association canadienne de santé publique ont tous dénoncé comme moralement inacceptable la politique du gouvernement et demandent l'arrêt de la production d'amiante au Canada.

Cependant les autorités québécoises restent sourdes à la raison.

Le gouvernement du Québec tergiverse depuis six mois et se défause actuellement sur la «Conférence régionale des élus (CRE) de l'Estrie» à qui il a demandé de se prononcer sur le bien fondé de l'opération. C'est un peu comme si on demandait aux bureaux de tabac de se prononcer sur le bien fondé d'une subvention publique aux fabricants de cigarettes!

Jeudi 9 décembre, une délégation de syndicalistes et victimes de l'amiante venue d'Asie (Inde, Indonésie, Corée, Japon) demande à être reçue à Montréal par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest; une manifestation de protestation est organisée à Londres en parallèle à celle de Paris.

Le gouvernement québécois est aujourd'hui à une croisée des chemins : il peut décider d'arrêter les exportations d'amiante et organiser la reconversion ou bien il peut décider de financer (à la charge des contribuables) la relance de la mine Jeffrey pour une vingtaine d'années et quelques centaines de milliers de morts en Asie.

Nous demandons aux autorités du Québec de prendre leurs responsabilités, de renoncer à garantir le prêt de 58 millions de dollars pour la mine Jeffrey d'arrêter la production et l'exportation d'amiante chrysotile.

Départ : 11 heures, Parvis des Droits de l'homme (place du Trocadéro)

Arrivée : 66 rue Pergolèse et Avenue Foch (siège de la Délégation générale du Québec)

Contact :

Marc Hindry : hindry@math.jussieu.fr, 01 40 03 88 80, 06 13 40 23 98

Michel Parigot : parigot@pps.jussieu.fr, 06 12 63 43 57